

L'AMÉNAGEMENT EXTERIEUR

• Les pavés et les dalles voirie en béton NF

Les pavés et les dalles en béton présentent une diversité de formes, de dimensions et d'aspect qui permet les assemblages les plus variés, en chevrons ou à lignes de joints discontinues, pour personnaliser l'aménagement de vos accès de garage, allées et terrasses.

Dans les zones où des véhicules circulent de façon régulière ou occasionnelle (entrée de garage, allées,...) choisissez des pavés et des dalles en béton NF spécialement adaptés à ce type de sollicitation.

Pour vous assurer une utilisation satisfaisante, la marque NF vous garantit :

- la régularité des dimensions, ce qui facilite la pose,
- la résistance aux charges des véhicules,
- la résistance à l'usure,
- la résistance au gel ; dans les régions très froides et lorsque des sels de déverglaçage sont fréquemment utilisés, choisissez

des produits présentant une résistance renforcée aux agressions climatiques. Ils sont repérables par la mention « +D » indiquée dans leur descriptif et leur marquage.

La pose des pavés se fait en général en chevrons ou à lignes de joints discontinues, sur sable ou sable stabilisé au ciment.

• Les carreaux céramiques NF-UPEC

Pour faciliter votre choix, la marque NF-UPEC vérifie leurs dimensions, leur aspect et leurs performances. Certains carreaux résistent au gel et sont donc adaptés à l'usage extérieur. Mais attention, si l'emballage porte la mention « usage intérieur », les carreaux n'offrent aucune garantie de résistance au gel.

Il existe un classement d'usage dit classement UPEC ; en fonction de leurs performances, donc des caractéristiques contrôlées des carreaux, les lettres U, P, E et C sont suivies d'un indice.

- U caractérise la résistance à l'usure due à la marche,
- P caractérise la tenue mécanique,

- E caractérise la résistance à l'eau,
- C caractérise le comportement vis-à-vis des produits tachants.

Plus les performances du carreau sont élevées, plus l'indice correspondant à la lettre est élevé. Pour votre jardin, nous vous conseillons des carreaux de coefficient au moins égal à U3 P3*, non lisses et non brillants pour éviter tout risque de glissade.

* Le classement P3 est nécessaire pour la pose sur sous-couche isolante.

• Les carreaux de mosaïque de marbre à liant ciment NF-UPEC

Pour cette catégorie de produits, la marque NF-UPEC vous garantit les dimensions, l'aspect ainsi les performances physiques, mécaniques et chimiques.

Un classement d'usage dit classement UPEC est attribué à ces matériaux en fonction de leurs caractéristiques contrôlées. Les lettres U, P, E, C sont suivies d'un indice pour des conditions d'utilisation optimale. Plus les performances du carreau sont élevées, plus l'indice qui suit la lettre est élevé.

- U caractérise la résistance à l'usure due à la marche,
- P caractérise la résistance au poinçonnement dû au mobilier et autres objets fixes ou mobiles,
- E caractérise le comportement à l'eau,
- C caractérise le comportement aux agents chimiques courants.

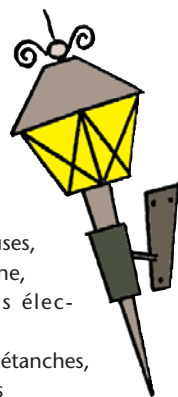
La pose des carreaux peut se faire soit par collage au moyen

de mortier colle, soit par scellement au mortier de ciment.

• Le matériel électrique NF

En électricité, la garantie de sécurité est primordiale ; la marque NF est donc apposée sur les nombreux appareils ou équipements que vous utilisez dans votre jardin, notamment :

- les luminaires extérieurs,
- les guirlandes pour l'extérieur,
- les prises de courant pour l'extérieur,
- les pompes à eau à immersion ou portables,
- les taille-haies,
- les tronçonneuses,
- les scies à chaîne,
- les barbecues électriques,
- les baladeuses étanches,
- les tue-insectes électriques.



Tous ces appareils marqués NF ont subi avec succès les vérifications et essais pour vous assurer une utilisation en toute sécurité (protection contre les chocs électriques, absence d'élévation anormale des températures, résistance et stabilité,...).

De plus, pour les luminaires, guirlandes et pompes à eau, la marque NF vérifie leur imperméabilité, pour éviter toute pénétration d'eau de pluie.

L'utilisation de ces appareils conformément à la notice explicative du fabricant vous donnera entière satisfaction, dans les conditions de sécurité optimales.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT NF ?

Le logo NF apposé sur un produit ou son emballage signifie que ce produit :

répond à des caractéristiques de performance (sécurité, dimension, résistance, aptitude à l'usage...) fixées par des normes françaises ou européennes,

est régulièrement contrôlé non seulement par le fabricant mais aussi par AFAQ AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant :

le fabricant s'engage à vérifier en permanence les caractéristiques certifiées des produits qui sont mis en vente,

AFAQ AFNOR Certification et son réseau d'organismes techniques, de laboratoires contrôlent en permanence le niveau de qualité et les performances des produits certifiés en auditant les usines des fabricants, en effectuant des essais ou en prélevant des produits pour vérifier leur conformité.

Pour reconnaître un produit certifié :

- vérifier que les logos NF ou NF Environnement ou figurent sur le produit lui-même ou sur son emballage,
- demander au fabricant une copie de son certificat ,
 - consulter la liste des produits certifiés : sur www.marque-nf.com (pour les marques NF ou NF Environnement) ou www.afnor.fr (pour l'Écolabel Européen).
 - ou contacter certification@afaq.afnor.org

INFO CERTIFICATION : 01 46 11 37 00

AFAQ AFNOR
CERTIFICATION

Bureaux : 116 avenue Aristide Briand - BP 40 - 92224 Bagneux Cedex
Tél : +33 (0)1 46 11 37 00 - Fax : +33 (0)1 46 11 39 40
www.marque-nf.com certification@afaq.afnor.org
SAS au capital de 15 137 000 euro - RCS Bobigny B 479 076 002
Depuis le 6 avril 2005, AFNOR Certification SA est devenue AFAQ AFNOR Certification

NF

et

le jardin



AFAQ AFNOR
CERTIFICATION

LE JARDIN

Sécurité, qualité, respect de l'environnement garantis avec la marque NF

Le jardin est un lieu important de votre environnement ; c'est pourquoi de nombreux équipements sont estampillés NF.

Vous trouverez dans cette fiche, regroupées par types de produits, les performances vérifiées par la marque NF.

LE PLEIN AIR

Le mobilier d'extérieur NF

La marque NF peut être apposée sur les produits suivants :

- chaises,
- fauteuils,
- bains de soleil brouettes,
- bancs,
- tabourets,
- tables,
- tables roulantes.

Le mobilier d'extérieur est soumis à rude épreuve : intempéries, inégalité du sol, rayures.

Pour votre sécurité et votre satisfaction d'utilisation, la marque NF vérifie :

- l'aptitude à l'usage en extérieur,
- la solidité lors du pliage, dépliage ou réglage du matériel,
- la sécurité d'emploi (le matériel doit être stable, les éléments de

réglage, les arêtes et les angles doivent éviter tout risque de pincement, de cisaillement, de blessure).

Le mobilier d'extérieur NF est un mobilier de qualité, conçu pour durer, qui vous donnera entière satisfaction.

Les barbecues NF

La garantie de sécurité est un facteur clé pour le consommateur ; c'est pourquoi tous les barbecues à charbon de bois doivent être estampillés NF ou avoir un agrément ministériel pour être vendus.

Choisir un barbecue estampillé NF vous apporte des garanties sur :

- le respect de la qualité des traitements des éléments entrant au contact des aliments (grille de cuisson...)
- La facilité de montage sans risque de blessure, de mise en place et de manœuvre des accessoires de cuisson et des dispositifs de réglage,
- le verrouillage des pièces pliantes ou articulées,
- la stabilité de l'appareil, pour éviter tout risque de basculement sur un terrain inégal en cas de choc,
- la robustesse et la longévité,



- la limitation de l'échauffement du sol, pour éviter tout risque d'incendie. L'élévation de la température au sol sous le barbecue doit être inférieure à 70°C,
- les instructions d'utilisation et les précautions d'emploi,
- l'absence de chute de braises hors du foyer, pour éviter tout risque d'incendie.

L'utilisation des barbecues NF conformément à la notice explicative du fabricant vous donnera entière satisfaction, dans les conditions de sécurité, de qualité et de performances optimales.

Les sacs à déchets NF

Ils sont en matière plastique ou biodégradable.

La marque NF vous assure :

- l'aptitude à la chute sans percement,
- l'aptitude à l'étanchéité aux déchets humides,
- le contrôle de l'opacité en fonction de leur utilisation :
 - opacité supérieure à 60 % lorsque vous voulez dissimuler le contenu,
 - opacité inférieure à 40 % lorsque le contenu doit être visible (cas de collecte collective).

En fonction de l'usage, vous choisirez le modèle de sacs le mieux adapté :

- pour une poubelle à usage interne :
 - vide-ordure : 20 litres
 - petite poubelle domestique : 30 litres
- pour une poubelle à usage externe, il est préférable d'utiliser les sacs de 50 à 110 ou 130 litres.

Les sacs à déchets NF

Certains sacs à déchets NF, en plastique, papier ou en matière biodégradable, sont en plus certifiés NF Environnement.

Vous êtes ainsi assurés :

- qu'ils ont un impact moindre sur l'environnement, tout en étant aussi performants,
- qu'ils doivent respecter des exigences tout au long de leur fabrication et donc limiter l'utilisation de ressources non renouvelables, de pigments à base de métaux lourds, des émissions contribuant à l'effet de serre.

L'ARROSAGE

Les robinets NF

La marque NF peut être apposée sur les robinets de jardin, appelés aussi robinets de puisage.

Pour vous assurer une utilisation satisfaisante et en toute sécurité, la marque NF (gravée sur le corps et la tête du robinet) vous garantit :

- un débit important (0,9 l/s pour un robinet 1/2 à la pression de 2 bars),

- l'étanchéité du robinet après 100 000 cycles d'ouverture et de fermeture,
- l'interchangeabilité du corps et de la tête,
- un nombre de filets suffisant pour pouvoir brancher aisément votre tuyau d'arrosage (8 mm filetés pour un robinet de 1/2).

Pour votre sécurité, les robinets de puisage avec un nez fileté doivent être équipés d'un dispositif de protection contre les retours d'eau, de type HA (disconnecteur d'extrémité) pour tenir compte de la réglementation concernant les eaux destinées à la consommation humaine. Vous pouvez aussi avoir recours à des « robinets de puisage anti-pollution ».

Ces produits font l'objet de la marque NF garantissant entre autre la fonction « anti-pollution ».

LES PRODUITS DE JARDINERIE

La marque NF supports de culture

Les écorces de pin NF

Les écorces de pin maritime sont largement utilisées dans le domaine de l'horticulture et du jardin ; elles diminuent l'évaporation, limitent la repousse des mauvaises herbes, protègent la structure du sol, favorisent la

régulation thermique, limitent l'érosion et apportent à terme des matières organiques.

Pour vous assurer une utilisation optimale, la marque NF vous garantit :

- la propreté des écorces de pin,
- la régularité et la durabilité des écorces de pin,
- le pourcentage d'espèces étrangères aux écorces (5 % maximum),
- le pourcentage d'écorces étrangères à l'essence (5 % maximum),
- la quantité de matières organiques présentes.

Les terreaux NF

Choisir un bon terreau est essentiel pour permettre l'ancrage des racines et la stabilité du végétal. Il doit contenir assez d'éléments nutritifs et être exempt d'organismes nocifs.

Pour votre satisfaction d'utilisation, la marque NF terreau vérifie :

- La teneur en eau du produit pour retenir une humidité suffisante,
- l'indice d'acidité ou le degré d'alcalinité (pH),
- la conductivité des éléments nutritifs, de l'eau et de l'oxygène,
- l'aération pour une bonne oxygénation des racines et éviter le dessèchement ou l'asphyxie des racines par excès d'eau.

La marque NF terreau vous apporte aussi la garantie sur :

- la qualité des tests culturaux effectués qui démontrent l'adéquation du produit à l'espèce indiquée,
- l'innocuité du produit et de ses

- matières premières,
- le respect du volume annoncé.

Le terreau NF se décline en cinq gammes : terreau géranium, terreau plantes vertes, terreau pour plantes acidophiles, terreau universel et terreau semis. Les terreaux certifiés NF font l'objet de suivis réguliers pour vous assurer d'une qualité constante.

Les composteurs individuels de jardin NF

Un composteur individuel de jardin NF Environnement est un composteur mis en œuvre à l'échelle d'un foyer et qui se prête à une utilisation dans un espace extérieur privatif tel qu'un jardin.

Les composteurs concernés par la marque NF Environnement sont les composteurs silos en plastique, les composteurs métalliques, à pans grillagés ou pleins et les thermocomposteurs.

Un composteur NF Environnement vous apporte une garantie de qualité (volume minimal, stabilité, aération, montage et démontage aisé...) et de durabilité. Une information détaillée vous permet d'utiliser au mieux votre composteur. La marque NF Environnement garantit un minimum de 40 % de matières recyclées et une limitation des métaux lourds dans les plastiques pour les composteurs en plastique. Elle garantit des produits de protection du bois répondant aux exigences de la

marque CTB+ et une durabilité pour le composteur en bois ainsi que de ses différents éléments de fixation.

Les amendements pour sols et milieu de culture

Les amendements pour sols sont des substances incorporées au sol principalement dans le but d'en préserver ou d'en améliorer les propriétés physiques et susceptibles d'en améliorer les propriétés ou l'activité chimiques et/ou biologiques.

Les milieux de culture sont des substances, autres que les sols, dans lesquelles les plantes sont cultivées.

Un amendement pour sol ou un milieu de culture certifié Écolabel Européen contribue à réduire la dégradation du sol et la pollution des eaux, favorise l'emploi de déchets organiques. L'amendement pour sol contribue également à l'amélioration de la fertilité du sol.

L'Écolabel Européen garantit, entre autres critères :

- l'intégration de déchets traités ou recyclés dans la matière organique,
- l'absence de boues d'épuration,
- la limitation de substances dangereuses,
- la performance du produit,
- des exigences de santé et de sécurité,
- une information objective et validée figurant sur l'emballage ou sur une notice accompagnant le produit.

